

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant  
nomination de membres du conseil d'administration de  
l'Université de Liège**

**A.Gt 21-10-1997**

**M.B. 25-02-1998**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire par l'Etat et, notamment, les articles 8, 14 et 15, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 septembre 1971 fixant la procédure de désignation des membres du conseil d'administration des universités et du centre universitaire de l'Etat, et, notamment, l'article 27, tel que modifié par l'arrêté royal du 23 septembre 1975,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés en qualité de membres du conseil d'administration de l'Université de Liège pour un terme de deux ans :

- M. René Grosjean, échevin à Chaudfontaine;
- M. Didier Reynders, député;
- M. Jacques Vandebosch, bourgmestre de Seraing,  
comme représentants des pouvoirs publics;
  
- M. Michel Flagothier, permanent principal CSC;
- M. Daniel Detraux, secrétaire permanent CGSLB;
- M. Georges Vandersmissen, secrétaire régional FGTB,  
comme représentants des milieux sociaux;
  
- M. Daniel Burton, directeur général de la SMAP;
- M. Georges Camioli, administrateur-délégué de Technifutur;
- M. Daniel Culot, directeur du siège d'IBM-LIEGE,  
comme représentants des milieux économiques.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 15 octobre 1997.